

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1843.

RAPPORT fait par M. Osy, au nom de la section centrale⁽¹⁾, chargée d'examiner les projets de loi relatifs à deux demandes de crédit tendant, l'une à solder les dépenses occasionnées par l'exploitation du service transatlantique de navigation à vapeur, pendant l'année 1842; l'autre, à couvrir les frais d'entretien de la BRITISH QUEEN, pendant l'année 1843⁽²⁾.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé en sections les projets de loi présentés par M. le Ministre des Affaires Étrangères pour solder les dépenses de la *British Queen* en 1842, et pour les frais d'entretien pendant l'année 1843.

Toutes les sections sont d'avis d'allouer les fonds demandés, mais plusieurs ont exprimé le regret que le crédit de 250,000 francs ait été dépassé, alors surtout que les Chambres étaient réunies, et qu'après le second voyage, on prévoyait que cette somme ne suffirait pas à un troisième voyage.

Les recettes des trois voyages n'ont produit que la somme de fr.	148,543 22
<hr/>	
tandis que les dépenses ont été de	499,386 94
dont il faut déduire, pour vente de charbons à Anvers et pour la	
valeur d'un dépôt à New-York.	32,335 60
<hr/>	
Reste. fr.	467,051 34
<hr/> <hr/>	

(1) La section centrale était composée de MM. Du Bus, aîné, *président*, DE GARCIA DE LA VEGA, D'HOPFSCHMIDT, LYS, DE FORBE, PIRMEZ et Osy, *rapporteur*.

(2) Projets de loi, n^o 153.

de manière qu'en moyenne les dépenses par voyage se sont élevées à 155,684 et la moyenne des recettes seulement à 49,514 francs.

Ainsi , après le second voyage , il ne restait plus disponible qu'une somme de 37,660 francs , sur le crédit alloué de 250,000 francs, et l'expérience prouvait que cette somme ne suffirait pas pour le troisième voyage à entreprendre.

La quatrième section fait observer qu'il est contraire à une bonne comptabilité de déduire les recettes de la dépense, et qu'il convient de verser au trésor de l'État le produit de la vente des charbons encore déposés à New-York ; elle pense que le chiffre pétitionné doit être majoré dans la même proportion, de manière à pouvoir payer sans retard tous les créanciers de cette exploitation.

Cette observation a été admise à l'unanimité par la section centrale ; et je viens vous proposer d'augmenter de 22,000 francs le crédit demandé, et d'ouvrir au Département de la Marine un crédit de 91,000 francs, sur l'exercice de 1842, pour solder toutes les dépenses occasionnées par l'exploitation du service transatlantique de navigation à vapeur.

SECOND PROJET DE LOI.

Toutes les sections ont exprimé l'opinion que les sacrifices à faire pour une navigation transatlantique à vapeur, n'étant pas en rapport avec les avantages qu'elle peut procurer au pays, il convient de s'occuper, sans retard, de la vente de la *British Queen*, et la section centrale vous propose d'allouer, pour l'exercice 1843, la somme de 30,000 francs, destinée à l'entretien de ce *steamer*, tout en espérant que ce sera le dernier sacrifice qu'on aura à vous demander.

Bruxelles, le 4 avril 1843.

Le Rapporteur,

BARON OSY.

Le Président,

F. DU BUS, AÎNÉ.